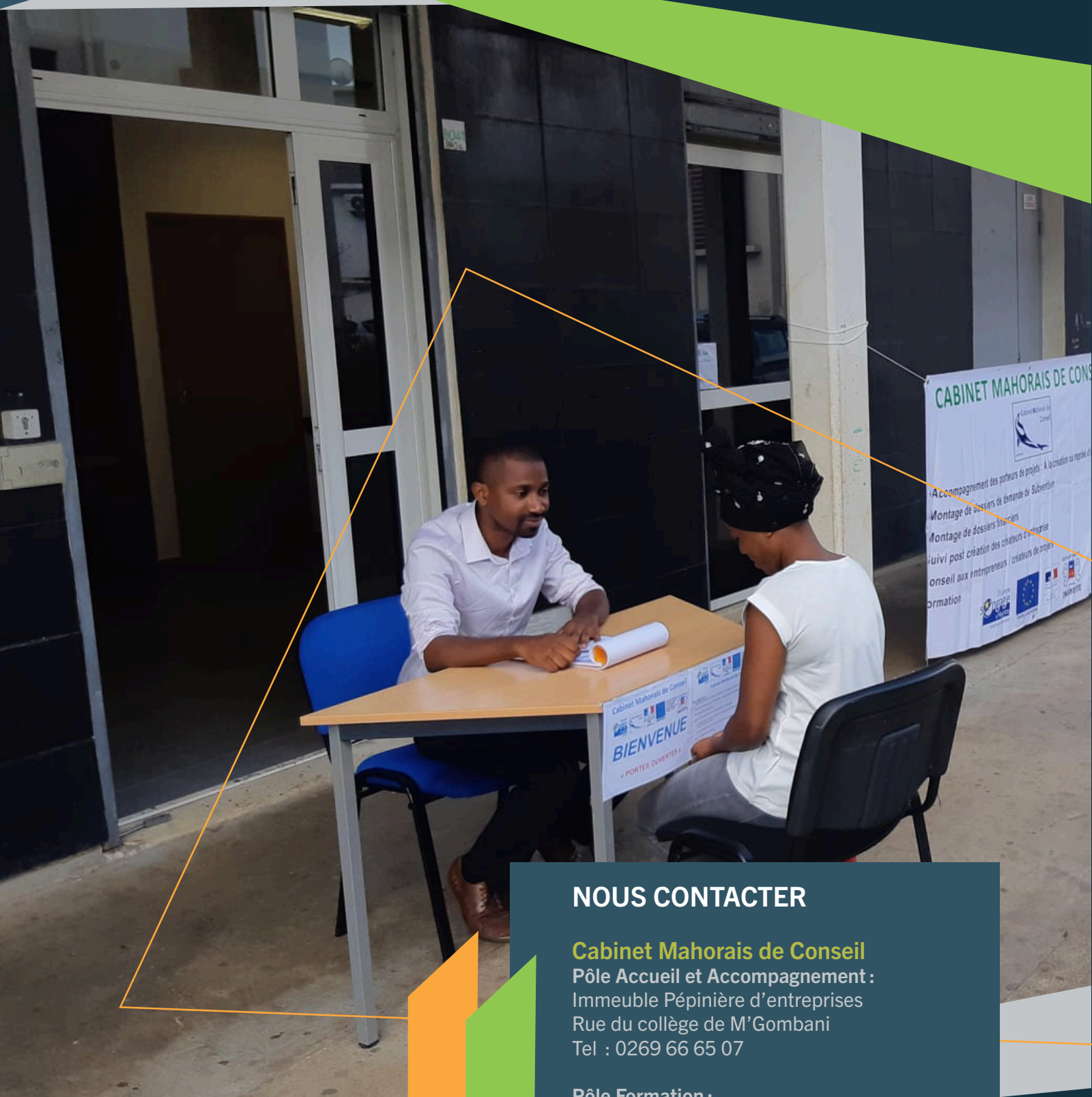


Prodiat

Un contrat de professionnalisation « **sur-mesure** » fait pour vous !

Accompagné par le Cabinet Mahorais de Conseil



NOUS CONTACTER

Cabinet Mahorais de Conseil
Pôle Accueil et Accompagnement :
Immeuble Pépinière d'entreprises
Rue du collège de M'Gombani
Tel : 0269 66 65 07

Pôle Formation :
18, rue Majimbini
Quartier de la Convalescence
97600, Mamoudzou
Tel : 0269 60 90 89

Email : cabinet.mahorais.conseil@orange.fr
Mobile : 0639 69 73 26 / 0639 67 28 39

© Conception : F.O.D Production • 2020

Prodiat

LE CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

● LE DISPOSITIF

Le contrat de professionnalisation **Prodiat** est un contrat de professionnalisation sur mesure permettant la transmission du savoir faire via la formation interne. Ce nouveau type de contrat de professionnalisation permet d'intégrer de nouveaux salariés en les formant aux compétences spécifiques de leur poste de travail.

● À QUI S'ADRESSE LA MESURE

ENTREPRISE

Toute entreprise PME/ TPME à jour de ses cotisations **AKTO**

CANDIDAT

Tout public

● LES AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES

- Un accompagnement RH
- Une solution personnalisée pour le recrutement sur les métiers en tension
- Un parcours sur mesure construit en fonction des besoins en compétences spécifiques
- Une structuration de la formation et du tutorat dans l'entreprise
- La pérennisation des savoirs spécifiques de l'entreprise
- Une motivation et fidélisation des nouveaux collaborateurs
- Une expertise juridique et pédagogique spécialisée en matière de formation professionnelle

FORMATION

- Rémunération de la formation en interne à **9.15 € de l'heure** de formation
- Un parcours de formation sur mesure de 150 à 456 heures.
- Valorisation de la formation interne (minimum 30% jusqu'à 100 %)
- Former un salarié en interne (par un de vos salarié) à vos méthodes de travail et préserver votre savoir-faire.
- Un accompagnement de A à Z de l'entreprise, du tuteur, des formateurs, du bénéficiaire

● LES AVANTAGES POUR LE SALARIÉ

- Un contrat de travail répondant à un réel besoin d'emploi
- Un parcours de formation « sécurisé et sur-mesure » en fonction des acquis
- Une intégration facilitée, la formation ayant lieu dans l'entreprise
- Une capitalisation du parcours de formation

LE CONTRAT

- Moins de **21 ans** : au minimum **55 %** du Smic.
- De **21 à 25 ans** révolus : au minimum **70 %** du Smic
- 26 ans et plus : au minimum le Smic ou **85 %** de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

RÔLE DU CABINET MAHORAIS DE CONSEIL

- Créer un référentiel métier propre à l'entreprise
- Positionner le candidat sur ce référentiel
- Créer un parcours de professionnalisation sur mesure (suivant les besoins de l'entreprise et ceux du candidat)
- Structurer et organiser le parcours de professionnalisation
- Outiller et accompagner le tuteur, les formateurs de l'entreprise et le bénéficiaire
- Assurer la gestion et suivi administratif du contrat de professionnalisation
- Accompagner l'entreprise à tous les stades du contrat de profesionalisation (définition des besoins, prérecrutement, formation, financement)

